

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 05 DECEMBRE 2022

Délibération n° DE_2022_086

Le 05 décembre deux mille vingt-deux, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, en mairie de BOURDEAUX, sous la présidence de Monsieur DIDIER, Maire.

Présents : Mmes PEYSSON Catherine, BRUN Mireille, ARNEPHY Delphine, BOMPARD Jocelyne, HERMANT Marie-Odile, TERROT Stéphanie et VANDERNOOT Noémie et Mrs DIDIER Thierry, BELLE Michaël, DESSUS Jean-François, LEYMAN Robert et SIMOND Bruno.

Absents excusés : Mme MASNATA Mallaury (pouvoir à DESSUS Jean-François), Mrs HUTIN Didier (Pouvoir à DIDIER Thierry) et TURC Jack.

Secrétaire : M. DESSUS Jean-François

OBJET : Réparation du terrain de tennis de Bourdeaux. Demande de subvention au Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes.

Le Maire présente au Conseil Municipal, le devis de l'entreprise Tennis Maintenance relatif à la remise en état des cours de tennis qui ont subi de gros dégâts suite à la tempête du 14 septembre (arbre tombé sur la clôture d'enceinte). Le devis s'élève à 10 579.20€ HT.

Le Maire précise que les dégâts subis par les cours de tennis suite à la tempête ne sont pas pris en charge par notre assurance car considérés comme VRD (Voiries et Réseaux Divers).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTE la proposition de l'entreprise Tennis maintenance pour un montant de 10 579.20€ HT.

DEMANDE une subvention, la plus élevée possible, au Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes au titre du Bonus Ruralité, pour financer les travaux de remise en état des cours de tennis.

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Thierry DIDIER

